

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS555

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE 28

Supprimer les alinéas 7 à 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de dispositions introduites par le Sénat visant à limiter le nombre de téléconsultations prises en charge par l'assurance-maladie.